

**CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 janvier 2021**  
**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze janvier, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Artémisia, sous la présidence, de Jacques ROCHER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 08 janvier 2021

Présents : 24
Absents : 5
Votants : 26

Présents : MM. Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Olivier ATHIMON, Joseph GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Chantal THERENE-NAEL, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Pierrick HERCELIN, Fabrice GENOUEL, Karine BRANCHE, Pierre CHOUPEAUX, Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT, Soazig GUERIN, Hélène MAGRE, Mallory CANCOUET

Absents : Solange THOMAS-RUBEAUX, Christine RICHARD, Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Hélène MAGRE), Frédéric GLON (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Valérie LETOURNEL.

Eric VAUCELLE a été élu secrétaire de séance.

---

*Approbation du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2020 à l'unanimité.*

---

**1. Finances – Budget principal : autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021**

Rapporteur : Fabrice Genouel

L'article L 1612-1 du CGCT modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 donne la possibilité au maire jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

BP 2020		3 346 600,00 €
dans la limite des 25%		836 650,00 €
N° OPERATION	Chap 20	21 000,00 €
1	ACHAT TERRAINS	50 000,00 €
2	AMENAGEMENT SECTEUR DE L'AFF	150 000,00 €
3	AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER	50 000,00 €
4	BOIS - FORETS - PLANS D'EAU	20 000,00 €
5	ECOLE	30 000,00 €
6	EGLISES - CHAPELLES - CIMETIERES - PETIT PATRIMOINE	30 000,00 €
7	EQUIPEMENT DES SERVICES	160 000,00 €
8	LIAISONS DOUCES	10 000,00 €
9	MAIRIES	10 000,00 €
10	NUMERIQUES	25 000,00 €
11	REHABILITATION BIBLIOTHEQUE	10 000,00 €
12	SALLES COMMUNALES	100 000,00 €
13	SERVICES TECHNIQUES	10 000,00 €
14	SPORTS ET LOISIRS	50 000,00 €
15	VOIRIE - RESEAUX	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>826 000,00 €</b>

**VOTE : à L'unanimité**

**2. Finances – Budget annexe assainissement gestion affermage : autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021**

Rapporteur : Fabrice Genouel

<b>BP 2020 - Total des dépenses d'équipement - Assainissement</b>	<b>1 436 136,59 €</b>
<b>dans la limite des 25%</b>	<b>359 034,15 €</b>
Art 2151 - Installations complexes spécialisées	350 000,00 €

**VOTE : à L'unanimité**

**3. Finances – Budget annexe activités portuaires : autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021**

Rapporteur : Fabrice Genouel

<b>BP 2020 - Total des dépenses d'équipement - ACTIVITES PORTUAIRES</b>	<b>48 642,92 €</b>
<b>dans la limite des 25%</b>	<b>12 160,73 €</b>
Art 2151 - Installations complexes spécialisées	12 000,00 €

**VOTE : à L'unanimité**

**4. Finances – Budget annexe parc immobilier : autorisation d’engager, de liquider et de mandater des dépenses d’investissement avant le vote du BP 2021**

Rapporteur : Fabrice Genouel

<b>BP 2020 - Total des dépenses d'équipement BP 2020 - LA FABRIQUE</b>	<b>146 877,34 €</b>
<b>    dans la limite des 25%</b>	<b>36 719,34 €</b>
Art 2132 - Immeuble de rapport	36 000,00 €
<b>BP 2020 - Total des dépenses d'équipement BP 2020- MAISON DE SANTE</b>	<b>115 949,64 €</b>
<b>    dans la limite des 25%</b>	<b>28 987,41 €</b>
Art 2132 - Immeuble de rapport	28 000,00 €

**VOTE : à L’unanimité**

**5. Finances – Approbation du compte de gestion 2020 – Budget annexe Artémisia**

Rapporteur : Fabrice Genouel

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l’exercice.

A ce titre, le compte de gestion du budget annexe de l’Espace Culturel ARTEMISIA doit être visé et certifié conforme par l’ordonnateur et il vous sera présenté lors de la séance.

Mr Jacques ROCHER ne participe pas au vote et quitte la séance

**VOTE : à L’unanimité**

**6. Finances – Approbation du compte administratif 2020 – Budget annexe Artémisia**

Rapporteur : Fabrice Genouel

Le Conseil Municipal devra examiner et approuver le compte administratif relatif à l’exercice 2020 de la Commune nouvelle de la Gacilly du budget annexe de l’Espace Culturel ARTEMISIA.

Mr Jacques ROCHER ne participe pas au vote et quitte la séance

**VOTE : à L’unanimité**

**7. Finances – Affectation du résultat 2020 – Budget annexe Artémisia**

Rapporteur : Fabrice Genouel

Il est proposé au conseil municipal d’affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l’exercice 2020 d’un montant de 3 205,84 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement à reporter » pour le Budget Primitif 2021.

**VOTE : à L’unanimité**

**8. Vote des tarifs Billetterie et location de salles 2021 – Artémisia**

Rapporteur : Fabrice Genouel

1° Pour l’année 2021, il est proposé les *tarifs Billetterie* suivants :

**a) Propositions tarifs**

Afin de faire vivre la commune nouvelle, et de soutenir les artistes, techniciens et acteurs culturels locaux, il est proposé la mise en place des tarifs de la programmation culturelle payante pour la période de janvier à décembre 2021 :

<b>Configuration</b>	<b>Tarif plein</b>	<b>Tarif réduit</b>
<b>Tarif A Jeune Public et Artistes découvertes</b>	<b>8 euros</b>	<b>4 euros</b>
<b>Tarif B</b>	<b>16 euros</b>	<b>12 euros</b>
<b>Tarif C</b>	<b>24 euros</b>	<b>20 euros</b>
<b>Tarif D</b>	<b>30 euros</b>	<b>26 euros</b>

Cette proposition de programmation n'entrave en rien la possibilité pour des acteurs privés de produire leurs propres dates culturelles à leurs propres tarifs.

Par tarif réduit, il est entendu (sur présentation d'une pièce justificative) : moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, étudiants (sur présentation de leur carte d'étudiant).

*Il est adopté, à l'unanimité, la suppression du tarif réduit pour les personnes de plus de 65 ans.*

**b) tarif réduit aux personnes handicapés**

Il est également proposé d'appliquer le tarif réduit aux personnes handicapés sur présentation de leur carte.

**c) Gratuité aux enfants de moins de 3 ans accompagnés**

De plus, la gratuité est accordée aux enfants de moins de 3 ans qui sont accompagnés de leurs parents. Il sera demandé de prévenir à l'avance pour prévoir une place.

*Par ailleurs, il est rappelé les mises à disposition à titre gracieux des salles au profit de :*

- *Ecole Publique Jean de la Fontaine : deux fois par an*
- *Ecole Saint-Jugon : deux fois par an*
- *Collège Sainte Anne : une fois par an*
- *Comité des Fêtes : une fois par an*
- *Don du sang : cinq fois par an*
- 

*Il est précisé que ces gratuités intègrent les coûts du régisseur, les services de sécurité et de secours et les heures de ménage.*

2° Pour l'année 2021, il est proposé les *tarifs de Location* des salles :

## Tarifs location ARTÉMISIA à compter du 01/01/2021

### ASSOCIATIONS

	Associations dont le siège social est situé à La Gacilly		Associations de la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté **	
	Jour Exploitation	Jour Montage-Démontage	Jour Exploitation	Jour Montage-Démontage
Centre culturel intégral* (cuisine incluse)	850,00 €	425,00 €	1 075,00 €	537,50 €
Espace Robert Doisneau (grande halle)*	400,00 €	200,00 €	500,00 €	250,00 €
Atrium (petit hall)*	150,00 €	75,00 €	200,00 €	100,00 €
Salle Nolwenn Leroy (salle de spectacle, avec ou sans gradin)*	375,00 €	187,50 €	450,00 €	225,00 €
Espace Robert Doisneau + Atrium*	500,00 €	250,00 €	625,00 €	312,50 €
Salle Nolwenn Leroy + Atrium*	475,00 €	237,50 €	600,00 €	300,00 €
Cuisine (sauf location intégrale)	150,00 €	75,00 €	150,00 €	75,00 €
Régisseur technique municipal son, lumière ou vidéo ***	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €

\* La présence d'un régisseur technique est obligatoire. Si vous faites appel à un régisseur extérieur, ce dernier sera sous les ordres de notre régisseur municipal

## Tarifs location ARTÉMISIA à compter du 01/01/2021

### Associations Extérieures, entreprises et collectivités territoriales

	Associations Extérieures, Entreprises dont le siège social est situé à La Gacilly		Entreprises et collectivités territoriales de la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté **		Entreprises et collectivités territoriales extérieurs	
	Jour Exploitation	Jour Montage-Démontage	Jour Exploitation	Jour Montage-Démontage	Jour Exploitation	Jour Montage-Démontage
Centre culturel intégral* (cuisine incluse)	1 700,00 €	850,00 €	2 100,00 €	1 050,00 €	2 500,00 €	1 250,00 €
Espace Robert Doisneau (grande halle)*	800,00 €	400,00 €	1 000,00 €	500,00 €	1 200,00 €	600,00 €
Atrium (petit hall)*	300,00 €	150,00 €	400,00 €	200,00 €	500,00 €	250,00 €
Salle Nolwenn Leroy (salle de spectacle, avec ou sans gradin)*	750,00 €	325,00 €	900,00 €	450,00 €	1 050,00 €	525,00 €
Espace Robert Doisneau + Atrium*	1 000,00 €	500,00 €	1 250,00 €	625,00 €	1 400,00 €	700,00 €
Salle Nolwenn Leroy + Atrium*	950,00 €	462,50 €	1 200,00 €	600,00 €	1 350,00 €	675,00 €
Cuisine (sauf location intégrale)	150,00 €	75,00 €	150,00 €	75,00 €	150,00 €	75,00 €
Régisseur technique municipal son, lumière ou vidéo ***	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €

\* La présence d'un régisseur technique est obligatoire. Si vous faites appel à un régisseur extérieur, ce dernier sera sous les ordres de notre régisseur municipal

\*\* Territoire concerné : Augan, Beignon, Bohal, Carentoir, Caro, Cournon, La Gacilly, Guer, Lizio, Malestroit, Missiriac, Monteneuf, Pleucadeuc, Porcaro, Réminiac, Ruffiac, Saint-Abraham, Saint-Congard, Saint-Guyomard, Saint-Laurent-sur-Oust, Saint-Malo-de-Beignon, Saint-Marcel, Saint-Martin-sur-Oust, Saint-Nicolas-du-Tertre, Sérent, Tréal.

\*\*\* Régisseur technique municipal obligatoire pour une mise à disposition à titre gracieux

**VOTE : à L'unanimité**

## 9. Vote du Budget Primitif – Artémisia

Rapporteur : Fabrice Genouel

Il est présenté, sous forme de synthèse, le budget primitif en fonctionnement et en investissement de l'année 2021 de l'espace culturel Artemisia- Budget Annexe. Vous trouverez également en pièce annexe le détail des comptes de ce budget.

	DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	Charges à caractère général	144 000 €	Produits de l'exploitation	49 999 €
	Dépenses de personnel	113 205 €	Recettes fiscales	- €
	Charges de gestion courante	5 000 €	Dotations et participations	150 000 €
	Frais financiers		Autres recettes	50 000 €
	Autres dépenses	1 000 €	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>249 999 €</b>
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>263 205 €</b>	Opérations d'ordres	
	Opérations d'ordres		Résultat reporté	3 206 €
	Virement Investissement		Produits exceptionnels	10 000 €
	Dépenses imprévues			
	<b>Total</b>	<b>263 205 €</b>	<b>Total</b>	<b>263 205 €</b>
Investissement	Remboursement de la dette	- €	Subventions d'investissement	10 000 €
	Acquisitions et travaux	10 000 €	Recettes internes	
	Autres		Cautions	
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>10 000 €</b>	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>10 000 €</b>
	Opérations d'ordres	- €	Excédents de fct capitalisés	
			Opérations d'ordres	
			Virement Fonctionnement	- €
			Emprunt	- €
<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>	

**VOTE : à L'unanimité**

## 10. Marché public de travaux – rue du Rahun et rue Yves Rocher – La Chapelle-Gaceline - Requalification voirie – Attribution

Rapporteur : Fabrice Genouel

Dans le cadre de la requalification des rues du Rahun et Yves Rocher à La Chapelle Gaceline, un marché de travaux a été lancé.

A cet effet, la collectivité a envoyé l'avis d'appel public à la concurrence le 12 novembre 2020 sur la plateforme de dématérialisation [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com).

La date limite de réception des offres était fixée au 8 décembre 2020 à 12h00.

Suite au téléchargement de 13 dossiers, le registre de dépôt, joint en annexe, fait mention de la réception de 5 offres dématérialisées.

Les critères de jugement des offres sont ceux précisés dans le règlement de consultation à savoir :

- La valeur technique des prestations, appréciée au travers du mémoire technique, pour 30 %
- Le prix des prestations pour 70 %

La commission achat s'est réunie et ses conclusions seront portées à la connaissance du Conseil Municipal.

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- D'entériner les propositions de la Commission.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

La Société COLAS est retenue pour un début des travaux 2d semestre 2021 pour une durée environ de 6 mois

**VOTE : à L'unanimité**

**11. Arrêt de la facturation des loyers des bars et restaurants de la commune jusqu'à l'autorisation de leur réouverture**

Rapporteur : Fabrice Genouel

Compte-tenu de l'actuelle crise sanitaire et économique et l'objectif de la commune de prendre des mesures de soutien à l'activité économique, il sera proposé la possibilité d'exonérer de paiement des loyers communaux deux restaurants jusqu'à la possibilité de leurs réouvertures.

L'arrêt de la facturation prend effet à partir du 1er Novembre 2020

**VOTE : à L'unanimité**

**12. Renoncement au paiement de loyer pour l'activité de Mr Chamming's**

Rapporteur : Philippe Noget

Mr Chamming's, artisan d'art spécialisé dans la sculpture et situé au 27 Rue de La Fayette, nous a fait part de la cessation de son activité au 31 Décembre 2020. Il nous sollicite pour disposer d'un délai de quelques semaines afin de procéder à son déménagement.

Il est demandé de se prononcer sur la possibilité d'exonérer de paiement de loyer Mr Chamming's jusqu'au terme de son départ dans le local artisanal communal.

**VOTE : à L'unanimité**

**13. Acquisition du terrain cadastré AA n°166 pour une superficie de 27 m2 – La Chapelle-Gaceline**

Rapporteur : Jean-Yves Dréan

La requalification du centre-bourg de la Chapelle-Gaceline oblige la commune à procéder, au niveau de l'intersection de la Rue du Rahun et de la Route de Sixt-Sur-Aff, à l'acquisition de la parcelle cadastrée AA N°166 d'une superficie de 27m2.

Après contact auprès de la propriétaire, Mme Véronique Friguel, demeurant 14 Rue Chapput La Chapelle-Gaceline, il a été convenu d'un prix de cession à hauteur de 15 € le m2 soit une somme de 405 €. Il est précisé que les frais de l'acte notarié seront à la charge exclusive de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ce projet d'acquisition et de désigner Maître Le Floch, notaire, pour établir l'acte correspondant.



**VOTE : à L'unanimité**

#### **14. Echange de terrains entre le terrain AA n°167 et la parcelle AA n°169 – La Chapelle-Gaceline** Rapporteur : Jean-Yves Dréan

L'aménagement du centre-bourg de La Chapelle-Gaceline nécessite, au niveau de l'intersection Rue du Rahun et de la Route de Sixt, de procéder à l'élargissement de ce carrefour pour des raisons de visibilité.

La commune a consulté Mr et Mme Logodin Christophe et Nadine, propriétaires de la parcelle AA N°167 d'une superficie de 38m<sup>2</sup>. Ils sont dits intéressés par la parcelle communale AA N° 169 d'une superficie de 461 m<sup>2</sup>.

Ceci implique de procéder à l'échange qui se traduit de la façon suivante :

- La commune cède à Mr et Mme Logodin la parcelle AA N°169 d'une superficie de 461 m<sup>2</sup>
- Mr et Mme Logodin cèdent à la commune la parcelle AA N°167 comprenant un bâtiment d'une superficie de 38m<sup>2</sup>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le principe d'échange entre Mr et Mme Logodin et la commune comme défini ci-dessus
- De désigner Maître Le Floch, notaire, pour établir l'acte notarié
- De préciser que les frais de géomètre sont à la charge de la commune et que les frais d'acte notarié sont à la charge de Mr et Mme Logodin
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération



**VOTE : à L'unanimité**

## **15. Convention avec Morbihan Energies pour l'effacement et le renforcement des réseaux électriques – Rue Française d'Amboise – La Gacilly**

Rapporteur : Philippe Noget

Morbihan Energies nous a informé d'une étude relative à l'effacement et au renforcement du réseau électrique de la partie nord de l'église, Rue Française d'Amboise. Ce projet fait suite au recensement par Enedis de problèmes récurrents d'insuffisances du réseau. Le plan joint en pièce annexe précise la localisation de l'opération.

Dans l'attente du résultat des études de détail, Morbihan Energies sollicite notre avis et précise que le montant total prévisionnel des travaux s'élève à un montant de 61 042 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

- Participation de Morbihan Energies : 25 894 €, soit 42% du montant HT
- Participation de la commune : 35 148 €, soit 58% du montant HT

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Ces travaux débuteront en Juillet 2021

**VOTE : à L'unanimité**

## **16. Convention d'accompagnement R.H. avec le CDG 56**

Rapporteur : Pierrick Lelièvre

Dans le cadre de l'évolution des ressources humaines, la commune a sollicité les services du Centre de Gestion du Morbihan et plus précisément le pôle « conseil et accompagnement aux collectivités » en vue de bénéficier d'un avis extérieur sur notre actuelle gestion du personnel.

Il nous est proposé différentes interventions d'études portant sur :

- L'analyse de la politique R.H. et des données existantes sur les années 2018,2019 et 2020 telles que :
  - Organigramme
  - Délibérations et arrêtés concernant le personnel
  - Eléments de protections sociales
- Un comparatif des niveaux de régime indemnitaire avec des communes de strate similaire
- Une restitution de diagnostic avec la présentation de pistes d'évolution possibles

Cette proposition, d'une durée de 2 mois, correspondant à 20 heures d'intervention, est facturée à hauteur de 1 780 € T.T.C.

Il vous est proposé de vous prononcer sur ce projet de convention en vue de :

- Faire appel au Centre de Gestion du Morbihan pour un accompagnement de conseil et de gestion de notre politique R.H.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention
- De décider d'inscrire au budget la somme de 1 780 €.

**VOTE : à L'unanimité**

## **17. Adhésion à l'observatoire départemental de l'assainissement du Morbihan**

Rapporteur : Philippe Noget

L'observatoire départemental de l'assainissement a pour objectif d'organiser et de valoriser les connaissances en assainissement au bénéfice des collectivités locales.

L'identification des systèmes d'assainissement collectifs suivie par cet organisme sur notre commune porte sur :

- La station d'épuration de La Gacilly de filière « boues activées » d'une capacité de 21 000 équivalents habitants
- Le lagunage naturel à Glénac d'une capacité de 500 équivalents habitants

Cette convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une échéance fixée au 31 Décembre 2023. Elle est conclue à titre gratuit.

**VOTE : à L'unanimité**

## **18. Présentation de l'organisation des temps forts en 2021 pour des actions de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité**

Rapporteur : Philippe Noget

Comme les années précédentes, la commune prévoit en 2021 la mise en place d'opérations thématiques liées à l'embellissement du cadre de vie dans une démarche de participation citoyenne.

Il sera évoqué les initiatives programmées sur les thèmes de la biodiversité et le lancement d'actions de communication. La commission embellissement se réunira prochainement.

## **19. Compte-rendu du questionnaire « Le Festival et Vous**

Rapporteur : Olivier Athimon

Un questionnaire intitulé « Le Festival et vous » a été adressé, en décembre 2020, aux commerçants, artisans d'art et autres activités de services. L'objectif est de disposer d'un retour d'informations de la

part de ces acteurs économiques par rapport au Festival Photo. Le compte-rendu de cette enquête est présenté.

## **20. Présentation des travaux de la Commission « Communication »**

Rapporteur : Youenn COMBOT

Les membres de cette commission ont évoqué les principales actions : Bulletin municipal, lettre d'infos, site Web, Facebook, Youtube, lettre interne.

## **21. Relevé des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal**

### **22. Questions diverses**

- La place du Bout du Pont sera très prochainement enlevée de ces décors et rendue libre.
  
- Il est rappelé les incidents de problèmes de chauffage à l'école Jean de la Fontaine : Un plan de secours a été mis en place et la Société de maintenance ROQUET est intervenue entre le lundi 4 Janvier et le mercredi 13 Janvier pour procéder aux remplacements de pièces techniques en vue de la remise en état des chaudières de l'école.
  
- Les nouveaux défibrillateurs, au nombre de 11, seront en service avant la fin de ce mois de janvier.
  
- Plusieurs problèmes de bâtiment subsistent au niveau du Gymnase. Une visite est programmée dans ce sens.